

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A . A . R . C . A .

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin 2017-2

Le Wintertrail 2017 d'Oxfam qui se déroulait les 5 et 6 mars a connu un beau succès malgré le manque de neige. 90 équipes représentant 360 concurrents étaient engagées et soutenues par 200 supporters. 150 bénévoles s'occupaient de l'organisation. Un centre de vacances de Richebourg hébergeait ces bénévoles. Le parcours était très technique avec 6500m de dénivelé et un passage par Morgins. La première équipe a bouclé le parcours en 16h avec une arrivée au milieu de la nuit. L'équipe « les Picsous », constituée par notre ami Alain Haustrate est arrivée dans la matinée, fatiguée mais ravie et prête à repartir (l'an prochain...). Mais l'important, outre la bonne ambiance et les rencontres enrichissantes, ce sont les 180 000€ qu'ont récoltés les concurrents au profit d'Oxfam, contre la faim dans le monde.

Les concurrents étaient accueillis, à leur arrivée au milieu du marché d'Abondance par les élus et Claire Farenbach, directrice générale d'Oxfam France.



Les Picsous à l'arrivée, fatigués mais ravis

La communauté de communes a décidé d'organiser une nouvelle édition en mars 2018.

<http://oxfamwintertrail.fr/fr/evenement>



Urbanisme:

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU a été présenté à la population et voté en janvier. Après les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le comité de pilotage travaille sur le règlement (nous ne pouvons en dire plus car nous n'avons reçu aucun compte-rendu depuis décembre).

Au conseil municipal

Lors de sa réunion d'avril, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter une nouvelle fois les taux des impôts locaux avec une taxe d'habitation à 25,59% et la taxe sur le foncier bâti à 18,87%. Pour les contribuables, c'est la troisième année consécutive d'augmentation après celle des taxes de la communauté de communes en 2015 et de la commune, déjà, en 2016.

Notons le million d'€ injecté dans le budget des remontées mécaniques (contre 725 000€ en 2016), 147 000€ de subvention à l'OT pour l'animation (la partie communication est maintenant financée par la communauté de communes CCPEVA), 123 000€ pour la garderie et 9 000€ d'aide pour la rénovation du refuge de Bise, propriété de la commune de Vacheresse mais situé sur la Chapelle.



Bouquetins à Bise (photo F Meyer)



Les bouquetins des Cornettes (photo F Meyer)

La procédure de choix de la SAEM de Châtel pour exploiter les remontées mécaniques ayant été jugée en certaine, une nouvelle consultation pour la délégation de service public plus sécurisée va être lancée de façon à ce que le prestataire soit en place avant l'hiver 2017/2018.

A noter que la circulation des navettes communales n'était pas incluse dans la délégation, ce qui a coûté 100 000€ supplémentaires à la commune.

Les travaux de traversée du village devraient se continuer avec le tronçon « Route du Ryz – Fruitière » ainsi que la réfection de la route menant à l'école et au parking situé derrière Les Petits Chamois.

On devrait voir bientôt des panneaux aux angles des rues. Au-delà du débat sur le bien-fondé de cet affichage, c'est une question de sécurité pour les résidents que soient répertoriés et affichés les noms de rues quand les secours doivent intervenir en urgence. Quelques minutes peuvent sauver une vie.

L'évolution du mode de collecte des déchets ménagers.

Le projet de collecte sélective des déchets (en apport volontaire en containers enterrés répartis dans le village) avance malgré la prise de compétence de la CCPEVA. Le président de l'AARCA a émis des réserves sur ce choix lors de l'AG de décembre.

Faisons le point : si la loi Grenelle 1 obligeait les collectivités à introduire une part incitative dans la tarification (moins on produit de déchets ménagers, moins on paie), le Grenelle 2 rendait cette tarification optionnelle. Mais la loi relative à la transition énergétique de 2015 est claire sur la nécessité pour les collectivités d'augmenter la part des déchets recyclés dans leur collecte. Or l'expérience des collectivités pionnières montre que le meilleur moyen d'obtenir le tri à la source de la part des usagers est l'incitation financière au tri (dans ce cas on constate un transfert très rapide de 20% à 30% d'ordures ménagères en déchets recyclables (compost, cartons, emballages,

papier, ...), les dépôts de déchets recyclables étant gratuits. Cela passe forcément par une redevance incitative (proportionnelle au volume ou au poids des ordures ménagères non recyclables) qui remplace la taxe (TOM) assise sur la valeur locative du logement (qui de plus, est particulièrement injuste).

Le choix de collecte opéré par la CCPEVA, sans modification du système de tarification, permettra un progrès dans le tri sélectif, mais il n'est pas le meilleur moyen d'inciter l'utilisateur à réduire ses déchets et à trier pour recycler puisqu'il ne permet pas de récompenser les vertueux et de pénaliser les autres. Mais, pour être réaliste, dans un territoire ou en saison, 80% de ces usagers sont en séjour court, peu concernés par ce problème, avec des habitudes de tri souvent différentes, il n'y a pas de recette miracle.

La mise en place de la redevance incitative pose aussi le problème de la répartition de cette redevance entre les usagers (si certains paient moins, d'autres paient plus...). Cette question est donc repoussée, mais si un gouvernement courageux venait à transformer les incitations de la loi en obligation, ce serait un vaste gâchis, du temps et de l'argent perdus.

Bilan de la saison d'hiver

Nous n'avons pas de chiffres des remontées mécaniques (le maire lui-même a regretté publiquement ne pas avoir de bilan assez précis), mais il semble que si la fréquentation a été catastrophique en début d'année, le mois de février ait permis de redresser la barre, sans en faire, cependant, une saison positive. La commune devra donc injecter 1 million d'euros dans les remontées mécaniques en plus du financement du ski nordique et des navettes.

L'ensemble des stations des Alpes du nord enregistre quand même une légère hausse des nuitées (irrégulière en fonction de l'altitude) malgré un hiver très doux (le deuxième après 1989/1990) et des chutes de neige très faibles (moins d'1,5m de neige cumulée à 1000m).

Des nouvelles de l'Office de Tourisme

Dans l'incertitude lors de notre AG de décembre, l'OT était réuni en AG extraordinaire le 12 avril pour modifier ses statuts. L'OT de la Chapelle reste une association qui est financée par la CCPEVA à hauteur de 191 000€ pour la partie accueil et promotion et par la commune pour la partie animation (147 000€). Ces deux subventions d'argent public viennent des impôts locaux. Le président Jean-Louis Roger a souligné la difficulté de négociation pour conserver un certain nombre de prérogatives et ne pas complexifier le fonctionnement.

Pour l'instant, ces modifications ne semblent pas avoir perturbé le fonctionnement de l'Office. Nous ferons le point en décembre.

Chez nos voisins

La commune d'Abondance va faciliter l'installation d'une maison de santé. Cette nouvelle est-elle bonne pour nous dans le sens où elle ne peut que renforcer la présence médicale dans la vallée ou mauvaise dans le sens où elle peut inciter un potentiel jeune médecin de la Chapelle à rejoindre ses collègues d'Abondance ? Là-encore, l'avenir nous le dira.

Toujours des médailles à la Fruitière :

Après le bronze en 2011, l'argent en 2016, la Fruitière de la Chapelle a obtenu la récompense suprême, la médaille d'or au salon de l'Agriculture de Paris 2017. Ne reculant devant aucun sacrifice, votre président s'est précipité à la Chapelle pour vérifier si la récompense était méritée. **Elle l'est**, le cru 2016 est vraiment à la hauteur de la réputation croissante de l'établissement. Bravo à la famille Bouvier et à leurs employés pour cette réussite.

A noter la médaille d'or en catégorie fermier du GAEC David de Châtel. La Vallée d'Abondance est vraiment le paradis du fromage.

A quand le concours du meilleur Vacherin ?

Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h (Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Exposition à la Maison des Sœurs : Le retour de la vie sauvage. Le retour de la « vie sauvage » dans les Alpes que l'on observe depuis quelques décennies, et sa cohabitation avec les activités humaines.

Aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme (en juillet et août).

Activités AARCA

En 2017, l'AARCA relance son **concours-photo** annuel. Des lots récompenseront les meilleurs clichés. Date limite d'envoi des épreuves: 30 septembre.

Thème de cette année: « Reflets de neige et d'eau dans la vallée d'Abondance » (neige, glace, eau, vapeur, tous les états de l'eau sont acceptés).

Règlement et bulletin d'inscription sur : <http://www.aarca74.com/> ou sur demande.



Les Chamois du Mont de Grange (photo F Meyer)

Rencontres entre associations de résidents des Portes du Soleil : Morzine, les Gets, Châtel, AARCA

Le mardi 1^{er} août: grand pique-nique au col de Bassachaux (apéritif offert par les résidents de Châtel) avec la participation des résidents de Morzine et les Gets.

Accès possible à pied (en randonnée facile) en télésiège ou en voiture jusqu'à plaine Dranse, voire Bassachaux. Chacun apporte son pique-nique, c'est plus simple. On peut partager en amenant chacun une spécialité de sa région, solide et liquide. Merci d'annoncer votre participation par courriel ou téléphone au préalable pour une bonne organisation. Le retour se fera en voiture pour tous, nous organiserons le covoiturage.

Le 6 août : repas à la Ferme de Papy Gaby, soirée traditionnelle savoyarde, gastronomique et festive des 4 associations de résidents des Portes du Soleil après visite de la Chapelle.

Prix : 55€ tout compris (paiement après confirmation de l'inscription). **Inscription obligatoire par retour** (nombre de places très limité).

Par courriel : info@aarca.com ou téléphone: 02.38.59.49.83

Enquête résidents :

Vous trouverez ci-joint une **enquête menée régulièrement auprès des résidents**. Il est **très important** que vous répondiez et que vous diffusiez cette enquête auprès d'autres résidents de vos amis qui ne sont pas membres de l'AARCA. Vos réponses nous guident dans notre action locale et nationale. Il existe très peu d'enquêtes de ce type, l'avis des résidents, qui ne sont ni électeurs, ni touristes, est en effet pris en compte dans les documents habituels. Les ré-

sultats de nos enquêtes sont donc très recherchés par certains organismes officiels qui s'intéressent à nous (Région, assoc des maires de montagne, ...).

Merci de prendre quelques minutes pour ça et de le relayer auprès de vos proches.

Lu pour vous : l'immobilier de montagne

Un récent article du journal « Les Échos » traitait de l'évolution du marché immobilier en montagne. La Chapelle d'Abondance n'était pas répertoriée, mais, si bon nombre de stations de moyenne montagne ont vu leurs prix au m² baisser en 2016, Châtel se classe en n°2 des hausses avec +13,4% et un coût de 4 040€/m², mais avec beaucoup de disparités.

Les baisses peuvent être imputées à la qualité du parc immobilier (taille des appartements, ancienneté, aspect, ...) mais aussi à l'altitude et aux effets du réchauffement climatique, aux débuts d'hiver sans neige et à la qualité des domaines. Les stations des « grands domaines » figurent dans le peloton de tête des hausses.

A noter que 18% des acquéreurs sont des investisseurs (non résidents) ce qui contribue à l'augmentation de la demande dans ces stations.

Par nationalité, ce sont les Anglais qui investissent le plus (45 %), loin devant les Français (15 %), les Belges (12 %) et les Suisses (6 %).

Les prix de l'immobilier en altitude font fuir les habitants permanents, notamment les plus jeunes, qui, eux, sont contraints de redescendre dans les vallées où les tarifs sont plus abordables. On observe déjà ce phénomène en Vallée d'Abondance. Ils peuvent même être contraints de vendre leurs biens acquis par héritage pour payer les frais de succession.

Pensez à renouveler votre adhésion dès réception afin de faciliter notre travail.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2017 pourront bénéficier des avantages-résidents sur les forfaits de ski 2017/2018

Renvoyez votre chèque à :

AARCA, M Alain Haustrate, 24C rue Gambetta, 77230 SAINT MARD

(adhesion@aarca74.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.

Les orientations des futurs PLU qui vont restreindre la constructibilité en station risquent bien d'amplifier ce phénomène. Espérons que celui de la Chapelle trouvera les clés du problème.



Rouge-gorge en hiver (Photo : F Meyer)

Chez nos voisins

Le plus grand toboggan gonflable d'Europe : Splash Waterslide (500m) sera installé à Morgins du 28 juillet au 6 août. Une prévente des places se tiendra sur Internet à partir du 12 mai:

www.splashyourmountain.com.

Avis de décès :

Christiane Reinneville, 94 ans, le 6 avril, adhérente à l'AARCA depuis l'origine (Route de Chevenne).

Arthur Maxit, 94 ans (du Vieux Moulin) le 7. avril

Nous nous associons à la peine de leurs familles.

Crédit photographique : Nous remercions François Meyer, photographe et membre de l'AARCA pour la fourniture des photos d'illustration. Vous pouvez consulter l'ensemble de sa production sur :

<http://imagesdenature.fm.free.fr/>